

# FELEMA - PROLIPOSS

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Date d'émission: 22.01.2022

Date de révision: 22/01/2022

Remplace la fiche: 15/05/2015

Version: 2.1

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : FELEMA - PROLIPOSS

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Felema GmbH  
Bahnhofstr. 12  
CH 8712 Stäfa, Schweiz  
T +41 (0)44926 23 05 - F +41 (0)55 254 00 59 E-Mail: info@felema.com [www.felema.com](http://www.felema.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Int+32-70-245.245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51) Cas non-urgents : +41 44 251 66 66
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la section 3.2 de l'annexe II de REACH

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Lavez les vêtements avant réutilisation. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air libre. Mettre la victime au repos.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.

Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

# FELEMA - PROLIFOSS

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Boire deux verres d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Toux.  
Symptômes/lésions après contact avec la peau : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer des irritations. Rougeur.  
Symptômes/lésions après contact oculaire : Rougeurs, douleur. Vision brouillée.  
Symptômes/lésions après ingestion : Douleurs abdominales, nausées.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non combustible.  
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.  
Reactivité en cas d'incendie : Aucun(e).  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La décomposition thermique génère : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat.  
Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation appropriée. Balayer ou recueillir le produit déversé.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Protection individuelle. Voir Section 8.2.  
Procédures d'urgence : Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Évacuer la zone.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Protection individuelle. Voir Section 8.2. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner le personnel superflu.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Aucun(e).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.  
Procédés de nettoyage : Recueillir le produit répandu. Rincer abondamment à l'eau. Réduire à un minimum la production de poussières.  
Autres informations : Ne jamais remettre le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une éventuelle réutilisation.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les Poussières. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter toute exposition inutile.  
Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

# FELEMA - PROLI FOSS

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'abri de l'humidité. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Produits incompatibles	: Aucun(e), à notre connaissance.
Matières incompatibles	: Aucun(e), à notre connaissance.
Température de stockage	: 4 - 25 °C
Chaleur et sources d'ignition	: Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.
Lieu de stockage	: Stocker dans un endroit sec. Eviter le contact avec l'humidité.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Matériaux d'emballage	: PP.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fosses septiques.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Sulfate de sodium (7757-82-6)		
Lettonie	OEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Protéase (Subtilisine) (9014-01-1)		
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup>
Danemark	Grænseværdie (langvarig) (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup>
Danemark	Grænseværdie (kortvarig) (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup>
Irlande	OEL (8 hours ref) (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup>
Irlande	OEL (15 min ref) (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup>
Pays-Bas	MAC C (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup>
Portugal	OEL - Ceilings (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup>
Espagne	VLA-EC (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup>
Suède	nivågränsvärde (NVG) (mg/m <sup>3</sup> )	1 unité de glycine/m <sup>3</sup>
Suède	kortidsvärde (KTV) (mg/m <sup>3</sup> )	3 unité de glycine/m <sup>3</sup>
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,00004 mg/m <sup>3</sup>
Norvège	Gjennomsnittsverdier (Takverdi) (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup>
USA - NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m <sup>3</sup> )	0,00006 mg/m <sup>3</sup> 60 minutes average value

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une ventilation d'air appropriée.
Equipement de protection individuelle	: Gants.
Protection des mains	: Gants. (EN 374)
Protection oculaire	: Lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.
Protection des voies respiratoires	: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard (conforme à la norme EN 140 ou EN 136) si la manipulation du produit génère des particules aériennes. Masque anti-poussières/-aérosol avec filtre type P3



Protection contre les dangers thermiques	: Non applicable.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Pas de recommandation spéciale.
Autres informations	: Des rince-oeil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. L'équipement doit être nettoyé à fond après chaque utilisation.

# FELEMA - PROLI FOSS

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre.
Couleur	: Ocre.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Non testé
pH	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non applicable
Point de fusion	: Non testé
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température critique	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de vapeur	: Non testé
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non applicable
Densité relative	: Non testé
Masse volumique	: 1070 - 1370 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité	: Produit partiellement soluble dans l'eau.
Log Pow	: Non testé
Log Kow	: Non testé
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limites explosives	: Non applicable

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

#### 10.4. Conditions à éviter

Aucun(e).

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucun(es) dans des conditions normales.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé pH: Non applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé

# FELEMA - PROLI FOSS

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

FELEMA - PROLI FOSS	
Log Pow	Non testé
Log Kow	Non testé

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Peuvent être éliminées dans une station d'épuration des eaux usées.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: LORSQU'ILS SONT TOTALEMENT VIDES, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 20 01 30 - détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29
Code R/ Code D	: D8 - Traitement biologique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon un des procédés numérotés D 1 à D 12

### SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

# FELEMA - PROLI FOSS

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### 14.6.1. Transport par voie terrestre

##### 14.6.2. Transport maritime

##### 14.6.3. Transport aérien

##### 14.6.4. Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

##### 14.6.5. Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

FELEMA - PROLI FOSS n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 3 - Présente un très grave danger pour l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

## SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Date d'émission	Modifié	
	Nom	Modifié	
	Version	Modifié	

FDS UE (Annexe II REACH)

# FELEMA - PROLIFOSS

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

---

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*